

DECRET N° 2006-055 DU 15 FEVRIER 2006

Portant reversement de Monsieur HOUNDETON Noutaï Frédéric dans la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 83-005 du 17 mai 1983 portant statut de la magistrature Béninoise ;
- Vu** la loi n° 86-013 du 26 février 1986 portant statut général des Agents Permanents de l'Etat ;
- Vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la Magistrature Béninoise ;
- Vu** la loi n° 2004-28 du 31 décembre 2004 portant loi de Finances pour la gestion 2005 ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001;
- Vu** le décret n° 2006-031 du 27 janvier 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-131 du 17 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n° 91-34 du 14 février 1991 portant mise à la retraite de Monsieur HOUNDETON Noutaï Frédéric ;
- Sur** rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1^{er} février 2006 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Monsieur HOUNDETON Noutaï Frédéric, magistrat à la retraite précédemment régi par la loi n° 83- 005 du 17 mai 1983 portant statut de la magistrature béninoise, est dorénavant régi par la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la Magistrature.

Article 2 : Monsieur HOUNDETON Noutaï Frédéric ainsi reversé dans la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 bénéficie des indemnités prévues par les dispositions de l'article 85 de ladite loi.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 février 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Cosme SEHLIN.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice , de la Législation
et des Droits de l'Homme,

Dorothé C. SOSSA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MJLDH 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 19 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UAC -ENAM- FADESP 3 UNIPAR-
FDSP 2 INTERESSE 1 JO 1.